



Garde côtière auxiliaire canadienne Les sauveteurs maritimes bénévoles

Faites don d'un navire pour sauver des vies

Vous avez pratiqué la pêche commerciale ou la navigation de plaisance avec passion et enthousiasme pendant de nombreuses années mais le temps est maintenant venu de mettre pied à terre pour de bon. Tel un ami fidèle, votre bateau vous a bien servi durant toutes ces années et vous lui devez un nombre incalculable d'aventures et de journées inoubliables en compagnie d'amis et de membres de votre famille.

Mais la tradition peut se poursuivre si votre navire se voit confier une nouvelle mission: Celle de contribuer directement à sauver des vies sur l'eau comme unité de la Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC).

Faire don de votre navire à la GCAC est un geste généreux qui consiste en une procédure simple et facile. À partir du moment où le transfert de propriété est effectué, la GCAC prend alors à sa charge les frais d'accostage et de transport. Mais il y a aussi d'autres avantages: En tant qu'organisme de bienfaisance reconnu (N° 87029 8494 RR 0001), la GCAC émettra un reçu pour don de charité qui correspondra à la valeur au marché de votre bateau ce qui vous permettra de réclamer une déduction d'impôt.

Avec cette contribution, vous deviendrez un membre bienfaiteur de la GCAC et recevrez tous les avantages de cette nomination prestigieuse incluant un abonnement à vie à notre magazine national L'Auxiliaire.

Tous les types d'embarcations sont acceptés: navire de pêche, voilier, embarcation de plaisance, etc. Si le navire

satisfait aux normes pour les missions de recherche et sauvetage, il sera muni des équipements appropriés et deviendra la plateforme opérationnelle d'une unité de bénévoles en recherche et sauvetage. Dans le cas contraire, le navire sera vendu et les revenus de la vente iront directement au soutien des programmes SAR ou de sécurité nautique ou encore à la formation des bénévoles qui sont membres d'équipage de la GCAC.



Comment procéder :

- 1) Contactez notre bureau national et indiquez à laquelle des associations de la GCAC vous souhaitez faire votre don ;
- 2) Nous allons vous faire parvenir un projet de transfert de propriété;
- 3) Nous allons assumer les frais pour effectuer une évaluation indépendante de la valeur du bateau que vous souhaitez donner à la GCAC;
- 4) Lorsque les résultats de l'évaluation sont connus, nous allons émettre un reçu pour don de charité correspondant à ce montant et confirmer votre statut de membre bienfaiteur de la GCAC;
- 5) Une fois le transfert de propriété complété, la GCAC assumera les coûts d'accostage, entreposage, transport, entretien et assurance du navire.

Après tant de moments mémorables sur l'eau, n'y a-t-il pas de plus grande satisfaction que de voir votre navire aider des bénévoles à sauver des vies et assurer la sécurité des navigateurs.

Pour nous contacter: Garde côtière auxiliaire canadienne

a/s Directeur, développement des affaires

Boite postale 2367, Station D, Ottawa (Ontario) K1P 5W5

Téléphone: (613) 991-5714 • Télécopieur: (613) 996-8902 • Courriel: vezinaf@df-mpo.gc.ca

Sans frais: 1 (866) MAYDAY2 / 1 (866) 629-3292